

Honoraires de transactions au 01/01/2023

Honoraires à la charge du vendeur

Ventes d'immeubles à usage d'habitation et terrains	
Jusqu'à 100 000 €	8 % TTC avec un minimum de 5 000 €
A partir de 100 001 €	Jusqu' à 6 % TTC
Ventes professionnelles de fonds de commerce	10 % TTC

NB : TVA au taux actuel de 20%